

Fiche métier :

CHEF D'ÉQUIPE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Coefficient AM 150 / Filière Incendie

Descriptif du poste

LE CHEF D'ÉQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE assure la prévention et la sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

Il doit avoir satisfait aux épreuves ou être titulaire d'une des équivalences prévues par la réglementation en vigueur à la date du présent accord : **SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNE (SSIAP 2)**

Il doit également remplir les conditions d'accès prévues par les textes. Ses missions s'exercent dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur concernant les ERP et les IGH (notamment sur les conditions à remplir).

Missions du poste

- ▶ **LE RESPECT DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL** en matière de sécurité incendie
- ▶ **LE MANAGEMENT** de l'équipe de sécurité
- ▶ **LA FORMATION DU PERSONNEL** en matière de sécurité contre l'incendie
- ▶ **LA PREVISION TECHNIQUE** encadrée par les règlements de sécurité (lecture et manipulation des tableaux de signalisation, délivrance des permis feux...)
- ▶ **L'ENTRETIEN** élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie
- ▶ **L'ASSISTANCE A PERSONNES** au sein des établissements où ils s'exercent
- ▶ **LA DIRECTION DU PC** lors des sinistres

Législation : arrêté du 2 mai 2005

Le contrôle des activités est exercé conformément à la réglementation en vigueur.

Il est à noter que les agents de cette catégorie ne doivent jamais être distraits de leurs fonctions spécifiques de sécurité et de maintenance par d'autres tâches ou missions annexes sans rapport direct avec celles-ci.

